



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FÉVRIER 2025

- Date de convocation : 31 janvier 2025
- Date d'affichage : 31 janvier 2025
- Membres en exercice : 23
- **Présents : 16**
- **Votants : 22**
- **Pouvoir : 6**

L'An deux mille vingt-cinq, le six février à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le trente et un janvier 2025 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Eric THERRY Maire, M. Philippe MARCOT, Mme Paule LAMOTTE, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE et M. Jacques LETELLIER, Adjoints au Maire, M. Claude KRIEQUER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET et M. Michel BRAULT Conseillers Municipaux en exercice.

Pouvoirs : Mme Sandrine BONNETAIN donne pouvoir à Mme Sylvie PESLERBE, M. Franck LAGNIAUX donne pouvoir à M. Eric THERRY, Mme Karen RIAND donne pouvoir à M. Henri POIRIER, Mme Emmanuelle PONCHANT donne pouvoir à Mme Paule LAMOTTE, M. Jonathan ALLONGE donne pouvoir à M. Jacques LETELLIER, et M. Thierry BOLLER donne pouvoir à M. Michel BRAULT.

Absent non excusé : Mme Sandrine LENTZ.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PESLERBE.

DÉLIBÉRATION N°04/7.1.5 – AUTORISATION D'ENGAGER ET MANDATER DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION DU VOTE DU BUDGET 2025

Vu le code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant la proposition d'engager et mandater des crédits d'investissement par anticipation du vote du budget 2025, pour des besoins d'investissement nouveaux non budgétés au titre de l'exercice budgétaire précédent, et ne pouvant donc pas figurer en reste à réaliser du dit exercice N-1 ;

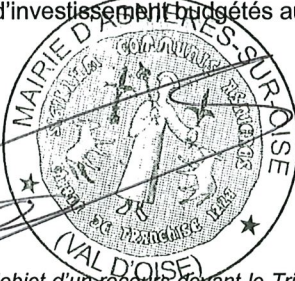
Considérant qu'il faut autoriser le Maire ou un Adjoint à ouvrir par anticipation au budget 2025, des crédits budgétaires dans la limite de 25% du montant des crédits d'investissement budgétés au titre de l'exercice 2024 ; étant précisé que ces crédits seront ensuite repris au budget 2025, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre M57	Crédits votés au BP 2024	RAR 2023 inscrits au BP 2024	Crédits ouverts aux titres de DM votés en 2024	Montant total	Crédit pouvant être ouverts
21 – Immobilisations corporelles	3 967 301,36 €		-10 085,24 €	3 563 367,07 €	890 841,77 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire ou un Adjoint à ouvrir par anticipation au budget 2025, des crédits budgétaires dans la limite de 25% du montant des crédits d'investissement budgétés au titre de l'exercice 2024.

Le Maire,



La secrétaire,